

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ALLIER
Fiche de poste de délégué-e départemental-e USEP
Département de l'Allier

En qualité de salarié le délégué USEP adhère aux orientations de la Ligue de l'enseignement et de l'USEP et s'y conforme.

Nota : *L'ensemble des tâches qui sont confiées au Délégué-e sont accomplies sous l'autorité du Président du Comité Départemental de l'USEP-03 et en collaboration avec les membres du Comité Directeur, sous l'autorité administrative de La Ligue de l'enseignement. Le-la délégué-e USEP devra participer à toutes les réunions du personnel au sein de la Ligue de l'enseignement et participer également à une réunion par mois de travail avec la Déléguée Générale de la Ligue de l'enseignement et le Président de l'USEP.*

Statut :

Salarié de droit privé à La Ligue de l'enseignement de l'Allier au Groupe D (coefficient 300) de la convention de l'animation, affecté à son secteur sportif l'USEP de l'Allier (temps partiel 75% : 26,25 heures).

Rémunération mensuelle : 1345.50 € brut.

Contrat à durée indéterminée.

Poste implanté à Moulins.

Être titulaire d'un diplôme Bac+2 minimum (la possession d'un BPJEPS, d'un BE ou d'une licence STAPS serait appréciée).

Être titulaire du permis B

Une expérience associative et la possession d'un véhicule sont vivement souhaitées

Formation :

Obligation du délégué-e départemental-e USEP d'intégrer annuellement le Plan National de Formation USEP/LIGUE

Ce recrutement sera validé par la Ligue de l'enseignement en sa qualité d'employeur de Droit.

Cadre général

Être délégué-e départemental-e USEP nécessite une connaissance du milieu scolaire et de la pédagogie, mais également une connaissance de la vie associative et sportive. Ces compétences construites pour animer le sport scolaire et gérer l'USEP constituent une ressource pour la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement. À ce titre, le-la délégué-e départemental-e USEP possède (ou s'engage à acquérir) des connaissances sur le mouvement, ses valeurs, son histoire et son organisation.

La ligue départementale et le comité départemental USEP s'engagent conjointement à créer les conditions d'exercice relevant des missions précisées ci-dessous.

La fonction de délégué-e départemental-e est exercée par une personne travaillant en équipe, selon des horaires particuliers notamment le soir et/ou le week-end, ce qui nécessite une grande disponibilité.

Il est membre permanent de l'équipe de la Ligue de l'Enseignement, au sein de laquelle il concourt à donner cohérence et visibilité à l'action de la fédération en direction de l'école et dans la promotion de la vie associative.

La singularité de l'USEP se manifeste par son appartenance à ce mouvement d'éducation populaire et par son ancrage dans l'école en tant que fédération sportive. Ainsi le-la délégué-e USEP doit être une ressource pour les enseignants des écoles primaires publiques. Le-la délégué-e exerce son activité en concertation étroite et partagée avec le Comité Directeur de l'USEP-03 et la déléguée Générale de la Ligue-03.



USEP 03
4 rue de Refembre – 03000 Moulins
e-mail : cdusep03@gmail.com
site internet : <http://allier.comite.usep.org/>

Missions du délégué-e

Le-la délégué-e USEP met en œuvre les décisions et orientations du comité directeur USEP-03.

- Met en œuvre les décisions du Comité Départemental USEP auquel il-elle rend compte de son action.
- Participe à la gestion financière du comité départemental USEP sous l'autorité du trésorier, dans la limite du budget adopté en assemblée générale.
- Prend part à l'élaboration du plan de développement du Comité Départemental USEP.
- Contribue à l'élaboration et l'application de la convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de sa délégation.
- Prépare la programmation départementale des activités, à partir des attentes des associations et participe à la mise en œuvre de manifestations régionales, voire nationales ou internationales.
- Collabore à des commissions entrant dans les champs sportifs ou socioculturels.
- Impulse et accompagne les projets associatifs sur la totalité des territoires et l'ensemble des publics du département en prenant en compte l'environnement politique et éducatif local.
- Réalise des actions et prestations de conseil, de coordination, d'animation, de formation et d'organisation dans le champ sportif et éducatif notamment dans le cadre de la refondation de l'école.
- Organise les relations avec les associations sportives, les écoles, les mairies, les communautés de communes, les communautés d'agglomérations ou urbaines, les institutions et tous les partenaires.

Vie régionale

- Le-la délégué-e participe à la vie du comité régional dans le cadre d'une mission clairement définie dont les modalités opérationnelles (temps consacré, logistique, évaluation) seront déterminées conjointement par le Comité départemental, la déléguée Générale de la Ligue-03 et le comité régional USEP. Il-elle contribue au fonctionnement de l'équipe régionale par la mise en œuvre et l'accompagnement de projets.

CONTRIBUER À LA GESTION FINANCIÈRE

Le-la délégué-e départemental-e participe à la gestion financière du comité départemental sous l'autorité du trésorier du comité départemental dans la limite du budget adopté en assemblée générale.

- Maîtrise des outils informatiques (tableur...)
- Réalisation d'un budget d'actions, de celui d'une association et mise en œuvre du suivi
- Élaboration d'une demande de subvention de type CNDS, Conseil Départemental...

Le-la délégué-e départemental-e USEP est une personne ressource pour représenter l'USEP dans les dispositifs publics conformément au projet de l'USEP-03.

Le-la délégué-e départemental-e USEP peut apporter une aide à la mise en œuvre d'actions de formation dans le cadre de :

- La formation initiale et continue des enseignants de l'école primaire.
- La formation des parents pour les aider à assumer leurs rôles d'accompagnateur ou d'animateur USEP.
- La formation des enfants aux différentes facettes de la vie associative.

En vertu des textes, sa fonction lui permet d'être membre de l'équipe EPS du 1er degré pour assurer la cohérence entre :

- L'enseignement de l'EPS et les rencontres sportives
- Les objectifs des programmes de l'EN et la vie associative USEP

Le-la délégué-e départemental-e USEP, en lien avec l'équipe EPS départementale, aide les enseignants à l'organisation de rencontres aux différents échelons territoriaux et favorise :

- Le désenclavement des écoles en milieu rural
- Les séances d'apprentissage effectuées en classe et les instants de réinvestissement lors des rencontres
- La découverte concrète de la vie associative
- L'utilisation des différents vecteurs de communication (site internet, PQR, radios, TV, blogs...)
- L'animation du réseau d'associations
- La mise en place de la vie statutaire (en lien et sous la responsabilité des élus)
- La transmission cohérente et organisée des informations à tous les échelons (local, régional, national) et vers les partenaires extérieurs

Le-la délégué-e départemental-e USEP, par sa connaissance du monde sportif et des spécificités de l'enseignement du premier degré, favorise :

- La mise en œuvre et l'organisation de rencontres sportives à tous les échelons territoriaux (du local jusqu'à l'international)
- Le lien avec les associations et fédérations sportives et en particulier pour faire vivre les conventions signées nationalement et déclinées localement
- La recherche d'infrastructures adaptées
- Le prêt de matériel incluant la gestion et l'entretien du matériel, l'organisation du planning et tous les transports inhérents à cette mise en œuvre logistique.

Dans la mise en œuvre de l'ensemble de ses tâches, le-la délégué-e départemental-e USEP est conduit à mettre en œuvre et à développer :

- **Des capacités d'organisation, d'adaptation et de réactivité, d'animation (avec les enfants notamment) et de communication avec les différents interlocuteurs de l'Usep (les enseignants, les représentants des différentes institutions, les licenciés, et dans le cadre d'un travail d'équipe avec les membres du Comité Directeur).**
- **Il saura faire preuve de militantisme et d'engagement associatif.**

COMPÉTENCES REQUISES OU A ACQUERIR

MAITRISER LES TEXTES INSTITUTIONNELS (Education nationale ; Ministère des sports)

- Réglementation Education Nationale (sorties scolaires, intervenants extérieurs...).
- Réglementation Jeunesse et sport (législation, sécurité). Assurances.
- Programmes de l'école.
- Accompagnement dans la mise en place de projets USEP en lien avec les projets d'école.
- Les lois de décentralisation, loi 1901, Loi sur le sport, Conventions MEN USEP et avec différentes fédérations sportives.

CONNAITRE LES INSTANCES OFFICIELLES et LES DISPOSITIFS

- Direction des services départementaux de l'éducation nationale, Rectorat, Conseil Départemental, CDOS, Conseil régional, DDCSPP, CAF.
- Accompagnement à la mise en œuvre du temps de l'enfant dans le cadre du PEDT

MAÎTRISER LES OUTILS INFORMATIQUES ET LES OUTILS DE COMMUNICATION

- Bureautique : Pack Office

Pour tous renseignements, contactez le Président au 06 82 10 76 85.

Les candidatures composées d'un CV et d'une lettre de motivation doivent être adressées exclusivement sous format numérique par mail : cdusep03@gmail.com



USEP 03
4 rue de Refembre – 03000 Moulins
e-mail : cdusep03@gmail.com
site internet : <http://allier.comite.usep.org/>